

# **Paysage politique**

## **«Prise en charge au troisième âge»**

Informations succinctes sur les initiatives, lois, programmes et interventions,  
classées par origine/auteur

Mise à jour après la session d'hiver  
Version du 20 janvier 2019

Miriam Wetter, compléments à [mcw@mcw.ch](mailto:mcw@mcw.ch)



## Extra-parlementaire

### Initiative «Pour des soins infirmiers forts»<sup>1</sup>

Texte de l'initiative:

Art. 117c5 Soins infirmiers

<sup>1</sup> La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.

<sup>2</sup> Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.

Initiative de l'ASI (Association suisse des infirmiers et infirmières); aboutissement

Le Conseil fédéral a recommandé le rejet de l'initiative sans proposer de contre-projet. La Commission du Conseil national a élaboré un projet de loi comme contre-projet indirect (voir section «Parlement»). Celui-ci a été accepté par le Conseil national, qui a lui aussi recommandé le rejet de l'initiative (de justesse par 107 voix contre 82). Le Conseil des États a ensuite discuté de la contre-proposition indirecte. Sa commission compétente a décidé en janvier de donner suite à la contre-proposition indirecte.<sup>2</sup>

### Initiative «Bien vieillir. Une bonne et longue vie pour toutes et tous»<sup>3</sup>

Version actuelle du texte de l'initiative d'après le site Internet:

Nouvel art. 117b de la Constitution fédérale (CF):

«Prestations de base en soins, aide et soutien aux actes de la vie quotidienne»

#### **Alinéa 1**

La Confédération et les cantons s'engagent à ce que chacun et chacune reçoive, jusqu'à la fin de sa vie, les soins, l'aide et le soutien aux actes de la vie quotidienne conformément à sa situation personnelle. Ces prestations sont de qualité, coordonnées, intégrées et répondent à un but de prévention.

#### **Alinéa 2**

Les proches aidant-e-s reçoivent un soutien adéquat.

---

<sup>1</sup> [www.pflegeinitiative.ch/](http://www.pflegeinitiative.ch/)

<sup>2</sup> <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-s-2020-01-17.aspx>

<sup>3</sup> <http://www.gutes-alter.org/>

# Gute Betreuung im Alter

## *Perspektiven für die Schweiz*

### **Alinéa 3**

La Confédération édicte des exigences minimales et contribue de manière pérenne au financement de la mise en œuvre des dispositions des alinéas 1 et 2. La Confédération et les cantons soutiennent des structures qui assurent des prestations coordonnées pour la population sur l'ensemble du territoire.

### **Alinéa 4**

La Confédération et les cantons s'engagent à ce que la charge financière pesant sur les ménages privés reste supportable.

### **Alinéa 5**

La Confédération assume le financement des prestations complémentaires liées au logement encadré et édicte la réglementation y relative.

Dispositions transitoires:

### **Alinéa 1**

Durant les dix années suivant l'acceptation de l'initiative, la Confédération contribue, à titre de financement initial, par un montant annuel d'au moins 500 millions CHF, aux coûts d'investissements et de restructuration des offres de prestation existantes conformément aux dispositions des alinéas 1 et 2 de l'article 117b CF, ainsi qu'à la formation de personnel, en nombre suffisant, chargé des soins, de l'aide et du soutien aux actes de la vie quotidienne.

### **Alinéa 2**

La Confédération veille à ce que la charge financière pesant sur les ménages privés ne dépasse pas le niveau de cette charge au moment de l'acceptation de l'initiative et ceci durant 20 années.

### **Alinéa 3**

Le Conseil fédéral édicte par voie d'ordonnance les dispositions d'exécution nécessaires si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur trois ans après l'acceptation de l'art. 117b.

Élaborée par l'association Réseau Bien Vieillir

Calendrier actuel:

2020: révision du texte de l'initiative, novembre 2020: conférence de grande envergure sur le thème de l'initiative, assemblée générale après la conférence: décision sur le lancement de l'initiative

## **Initiative contre la discriminations d'âge<sup>4</sup>**

Initiative populaire visant à permettre les plaintes pour discrimination liée à l'âge, principalement sur le marché du travail.

---

<sup>4</sup> [www.altersdiskriminierung.ch](http://www.altersdiskriminierung.ch)

# **Gute Betreuung im Alter**

## *Perspektiven für die Schweiz*

Le texte de l'initiative n'a pas encore été publié, et aucune date n'a été officiellement annoncée pour la collecte des signatures. Selon les informations des participants au forum, le lancement initialement prévu pour l'automne 2019 n'a pas encore eu lieu.

### **Assurance des soins / capital-soins individuel**

Proposition d'Avenir Suisse: constituer un capital-soins individuel obligatoire (environ 250.– par mois à partir de 55 ans, avec le soutien de l'État si nécessaire). En cas de non-utilisation, il sera transmis en héritage en cas de décès. Livre de Jérôme Cosandey et Kevin Kienast «De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées» (2016)<sup>5</sup>.

En 2019, le Prof. Eling de l'Université de Saint-Gall (HSG) a également publié une étude sur l'épargne privée en matière de soins aux personnes âgées («L'avenir des soins de longue durée en Suisse»)<sup>6</sup>.

### **Décennie pour le vieillissement en bonne santé de l'OMS<sup>7</sup>**

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) lance à partir de 2020 la Décennie pour le vieillissement en bonne santé. Le premier projet de programme est disponible, pouvait être consulté en ligne et a été discuté par les États membres. Un lien avec les Objectifs de développement durable a été établi. Dernières actualités sur le site datant d'octobre 2019.

## **Conseil fédéral**

### **AVS21 19.050<sup>8</sup>**

Le Conseil fédéral propose d'harmoniser l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes, d'assouplir le moment du versement de la rente entre 62 et 70 ans et d'augmenter la TVA à partir de 2022. L'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes signifie qu'elles ont moins de temps pour la prise en charge des membres de leur famille ou de leurs voisins.

---

<sup>5</sup> <https://www.avenir-suisse.ch/publication/neue-massstabe-fur-die-alterspflege/>

<sup>6</sup> <https://www.iww.unisg.ch/wp-content/uploads/2019/08/Band66-Kurzfassung.pdf>

<sup>7</sup> <https://www.who.int/ageing/decade-of-healthy-ageing>

<sup>8</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20190050>

# Gute Betreuung im Alter

## Perspektiven für die Schweiz

Le message au Parlement a été adopté à la fin du mois d'août 2019.<sup>9</sup> Le Conseil des États est la première chambre. La CSSS-E a inscrit la «Préparation de la consultation» à l'ordre du jour du 11.2.

### Article expérimental LAMal – mesures visant à freiner la hausse des coûts, paquet 1 19.046<sup>10</sup>

Le 21.8.19, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, diverses mesures visant à freiner la hausse des coûts du système de santé. L'élément central est l'introduction d'un article expérimental, lequel «doit permettre de mener des programmes innovants de maîtrise des coûts, en dehors du cadre «normal» de la LAMal.»

*Art. 59b*

<sup>1</sup> Le DFI peut autoriser des projets pilotes dans le but d'expérimenter de nouveaux modèles de maîtrise des coûts; ces projets peuvent s'inscrire dans les domaines suivants:

- a. fourniture de prestations sur mandat de l'assurance obligatoire des soins au lieu du remboursement des prestations;
- b. prise en charge de traitements à l'étranger en dehors de la coopération transfrontalière au sens de l'art. 34, al. 2;
- c. limitation du choix du fournisseur de prestations;
- d. financement uniforme des prestations hospitalières et ambulatoires;
- e. promotion de la coordination et de l'intégration des soins.

<sup>2</sup> Les projets pilotes sont limités dans leur objet, leur durée et leur application territoriale.  
(...)

Le Conseil national est la première chambre; inscription à l'ordre du jour de la CSSS-N les 30 et 31 janvier.

### Modification de la loi sur le service civil 19.020<sup>11</sup>

L'objectif de la révision est de réduire le nombre de civilistes, faute de quoi on craint que le nombre de militaires ne diminue trop fortement – en particulier, les changements ultérieurs après l'ER ou même l'école d'officiers doivent être rendus moins attrayants. On s'attend à ce que le nombre de jours de service par an passe d'un peu moins de 1,7 million aujourd'hui à 1,3 million en 2030. L'Association suisse pour le service civil (CIVIVA) s'oppose à ce projet et menace d'organiser un référendum. Aujourd'hui, les civilistes interviennent également souvent auprès des personnes âgées et manqueraient à l'avenir.

La révision a été présentée au Conseil des États lors de la session d'automne 2019 et adoptée à une large majorité, comme proposé par le Conseil fédéral. Prochaine étape: la CPS-N. Un référendum a déjà été annoncé.

<sup>9</sup> <https://www.admin.ch/opc/de/federal-gazette/2019/6305.pdf>

<sup>10</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20190046>

<sup>11</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20190020>

## Fondements stratégiques

- **Santé2030<sup>12</sup>**

Stratégie pour la politique de santé globale, anciennement Santé2020 – «mise à jour» de la stratégie Santé2030 nouvellement publiée en décembre. 1 des 4 défis: «Évolution démographique et sociale» avec les objectifs «Garantir les soins et le financement» et «Vieillir en bonne santé».<sup>13</sup>
- **Stratégie pour une politique suisse de la vieillesse<sup>14</sup>**

date de 2007, définit les lignes directrices d'une politique qui doit reconnaître davantage la contribution des personnes âgées à la société.

## Programmes, stratégies partielles, volets de mesures et plans d'action

- **Soutien aux proches aidants<sup>15</sup>**

partie d'un rapport du Conseil fédéral de 2014, contenant 4 champs d'action, dont 2 sont mis en œuvre par la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Autres mises en œuvre par le biais du programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidants» et de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié<sup>16</sup>. Diverses études sont disponibles.<sup>17</sup>
- **Stratégie en matière de démence 2014-2019<sup>18</sup>**

4 champs d'action: compétences en matière de santé, offres adaptées au besoin, données et transmission des connaissances, qualité et compétences spécifiques
- **Paquet de mesures pour les soins de longue durée<sup>19</sup>**

partie du rapport du Conseil fédéral sur les soins de longue durée (2016), sept champs d'action, organisation via le dialogue «Politique nationale de la santé» (plate-forme de la Confédération et des cantons)
- **Plate-forme soins palliatifs<sup>20</sup>**

a remplacé la stratégie nationale en matière de soins palliatifs, forum de tous les acteurs, blog avec une contribution tous les trois mois, base de données avec des exemples de mise en œuvre, forum de printemps et d'automne, monitoring (enquête cantonale, sondage auprès de la population)

<sup>12</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/gesundheits-2020.html>

<sup>13</sup> <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/59488.pdf>

<sup>14</sup> <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialpolitische-themen/alters-und-generationenpolitik/altersfragen.html>

<sup>15</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-pflegende-angehoerige.html>

<sup>16</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige.html>

<sup>17</sup> [https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige/programmteil\\_1\\_wissensgrundlagen1.html](https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige/programmteil_1_wissensgrundlagen1.html)

<sup>18</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-demenzstrategie.html>

<sup>19</sup> <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-61858.html>

<sup>20</sup> <https://www.plattform-palliativecare.ch/home>

## Parlement

### **Contre-projet indirect à l'initiative populaire pour des soins infirmiers forts – 19.401<sup>21</sup> (CSSS-N)**

Correspond à l'initiative parlementaire 19.401 «Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins»

Les éléments les plus importants: campagne de formation, compétences supplémentaires (travail autonome sans prescription médicale), la possibilité d'introduire un moratoire des admissions a été acceptée par le Conseil national, y compris l'activité indépendante des infirmiers. Le Conseil des États a ensuite discuté du contre-projet indirect. Sa commission compétente a décidé en janvier de donner suite au contre-projet indirect. Débat approfondi le 11.2<sup>22</sup>

## Interventions

**Postulat 15.3945 Prévenir la violence sur les personnes âgées<sup>23</sup>** (Ida Glanzmann, PDC LU):

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport exhaustif portant sur la violence chez les personnes âgées.»

➔ Accepté. L'étude qui servira de base au rapport requis est attendue pour la fin 2020.

**Postulat 19.3054 Accorder plus d'attention à l'encadrement des personnes dépendantes<sup>24</sup>**

(Barbara Gysi, PS SG):

«Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport indiquant comment l'encadrement des personnes dépendantes pourrait être mieux récompensé en Suisse...», doit prendre en considération cet encadrement qu'il soit rémunéré ou non et montrer comment les augmentations de rendement réalisées dans d'autres domaines peuvent être adaptées dans le secteur de l'encadrement, qui nécessite beaucoup de personnel.

➔ Pas encore discuté au Conseil, le CF demande le rejet.

<sup>21</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190401>

<sup>22</sup> <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-s-2020-01-17.aspx>

<sup>23</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153945>

<sup>24</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193054>

# Gute Betreuung im Alter

## Perspektiven für die Schweiz

### **Motion 18.4180 Compte épargne soins. Instrument financier du XXI<sup>e</sup> siècle** <sup>25</sup>

(groupe libéral-radical)

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi qui permettra de financer les soins liés au vieillissement grâce à la constitution d'un compte épargne-soins.» Épargne volontaire, exonérée d'impôts, transmissible aux héritiers. Doit explicitement servir «à financer aussi bien les soins que l'accompagnement».

➔ Pas encore discuté au Conseil, le CF demande le rejet, le CN est la première chambre.

### **Postulat 18.3384 Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie (CSSS-E)** <sup>26</sup>

«Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les cantons ainsi que les organisations et spécialistes concernés, de présenter un rapport assorti de recommandations visant à améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie.»

➔ Accepté

### **Motion 19.4028 Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche (Graf, repris par Porchet PES)** <sup>27</sup>

«Le Conseil fédéral est chargé de lancer un programme national de recherche qui examinera les moyens de garantir et de financer à l'avenir des soins et un accompagnement de qualité pour les personnes âgées en Suisse. Ce programme explorera différents modèles de soins et de financement.»

Intéressant: co-signé par Christoph Eymann, entre autres. Le Conseil fédéral demande le rejet en faisant référence à plusieurs études/projets nationaux de recherche en cours .

### **Interpellation 19.4171 Mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie** <sup>28</sup>

(Wehrli, PLR VD)

«La Confédération et les cantons ont reconnu l'importance des soins palliatifs et, sur cette base, mis sur pied il y a dix ans une stratégie nationale en matière de soins palliatifs. Après dix ans de Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et six ans de Santé 2020, le Parlement doit pouvoir obtenir une réponse. Pour ce faire, il a transmis en avril 2018 le postulat «Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie». Des questions importantes se posent néanmoins toujours. Il en va de même en ce qui concerne la Stratégie nationale en matière de démence (SND) en cours depuis 2014: le rapport final relatif à l'évaluation de la SND conclut ainsi que la question du financement n'est toujours pas réglée.» Il souhaite savoir comment la situation va évoluer.

<sup>25</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20184180>

<sup>26</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183384>

<sup>27</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20194028>

<sup>28</sup> Fehler! Linkreferenz ungültig.



# Gute Betreuung im Alter

## Perspektiven für die Schweiz

- Le CF se réfère au rapport du postulat 18.3384 «Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie» et à la conclusion du dialogue «Politique nationale de la santé» pour la plate-forme Démence. Le rapport du postulat devrait être publié par le CF début 2020.

### **Postulat 19.4455 Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement (Barbara Gysi, PS SG)<sup>29</sup>**

«Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport les moyens de revenir sur la séparation opérée entre soins et accompagnement, séparation qui a très souvent des conséquences négatives pour les personnes concernées. Beaucoup de personnes âgées ont en effet aujourd'hui davantage besoin d'un accompagnement que de soins au sens strict. Dans le système actuel, les prestations d'accompagnement sont sous-financées et doivent être payées par l'intéressé lui-même. Le rapport présentera en particulier des modèles de financement ne reposant pas sur une prise en charge par les caisses-maladie.»

### **Motion 19.4486 «Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA» (Geissbühler, UDC BE)<sup>30</sup>**

«Les organisations publiques ne parvenant plus à réaliser cet objectif, de plus en plus d'organisations privées ont vu le jour ces dernières années pour combler cette lacune des services sociaux. Outre les soins remboursés par l'assurance-maladie, elles fournissent des services de prise en charge et d'accompagnement au quotidien qui sont essentiels pour vieillir dignement: elles discutent avec les personnes âgées, leur préparent les repas, font leurs achats, etc. Dans une maison de retraite, toutes ces prestations sont exclues du champ de la TVA, mais si la personne vit encore chez elle, elle doit acquitter un impôt de 7,7 pour cent dès lors que l'organisation qui les fournit n'est pas d'utilité publique.»

## En cours de discussion

### **Révision de la PFN – péréquation financière nationale (prévue)**

La discussion porte sur le transfert complet des prestations complémentaires à la Confédération avec, en contrepartie, un transfert complet des réductions de primes individuelles aux cantons. Aucun modèle n'a encore été présenté publiquement.

<sup>29</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194455>

<sup>30</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194486>

# **Gute Betreuung im Alter**

## *Perspektiven für die Schweiz*

### **Financement des soins**

Financement résiduel insuffisant, décision du Tribunal fédéral (les autorités publiques doivent assumer les coûts résiduels). La question de savoir si ce financement doit être révisé à nouveau fait l'objet d'un débat récurrent. Sur la base d'une évaluation, le Conseil fédéral a rejeté cette proposition pour l'instant.

## **Archives – affaires liquidées, mise en œuvre à surveiller**

### **Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé (motion CSSS-N 18.3716)<sup>31</sup>**

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi de sorte que les personnes âgées concernées puissent obtenir des prestations complémentaires à l'AVS pour financer leur séjour dans un logement protégé, de manière à pouvoir retarder, voire éviter, leur entrée en établissement médicosocial (EMS).»

Élaborée en tant qu'externalisation à partir de la révision des PC, car il y avait une volonté politique d'intégrer cela, mais les bases n'étaient pas assez claires.

Acceptée par le CN, approuvée par le Conseil des États lors de la session d'hiver. La balle est maintenant dans le camp de l'OFAS, qui doit élaborer un projet. Le domaine d'activité concerné est «AVS, prévoyance professionnelle et PC (ABEL)», sous la responsabilité de Colette Nova.

### **Projet de loi fédérale visant à améliorer la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches 19.027<sup>32</sup>**

- L'accent est mis sur la prise en charge des enfants.
- Nouveautés pour la prise en charge au troisième âge:
  - 3 jours payés également pour la prise en charge des parents / beaux-parents, des frères et sœurs et du partenaire (aujourd'hui seulement pour les enfants), jusqu'à 10 jours par an (pas de limite pour les enfants)
  - Bonification AVS pour tâches d'assistance même en cas d'impotence légère et aussi pour la prise en charge du partenaire

De plus:

association Pro Aidants fondée en mai 2019 dans le but de soutenir et d'étendre cette révision. Membres fondateurs Pro Senectute, CRS, Travail.Suisse, ProInfirmis.<sup>33</sup>

Au cours de ce travail législatif, l'OFSP a affiné la terminologie et renoncé officiellement au terme «proches soignants» (puisque les soins sont réglementés dans la LAMal), et parle désormais de «proches aidants».

---

<sup>31</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183716>

<sup>32</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190027>

<sup>33</sup> <https://www.travailsuisse.ch/de/vereinbarkeit/pflegende-angehoerige>

# Gute Betreuung im Alter

## Perspektiven für die Schweiz

À plus long terme, il est utile de disposer avec la nouvelle loi d'un instrument pour aborder le thème des proches aidants et de la prise en charge. Compte tenu de l'évolution démographique, une meilleure prise en compte des défis liés à la prise en charge des personnes âgées sera certainement un thème important à l'avenir (déjà abordé par l'association Pro Aidants, par exemple).

Débat au CN lors de la session d'automne 2019: les propositions minoritaires visant à élargir le champ d'action au-delà des enfants et à augmenter le nombre de jours ont été rejetées. Projet d'ensemble accepté.  
**Adopté par le Parlement lors du vote final le 20.12.**

### **EFAS/EFAS soins compris – Financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières<sup>34</sup> (motion CSSS-N 19.3970, anciennement postulat 19.3002)**

Les prestations LAMal sont financées de différentes manières: les prestations ambulatoires sont entièrement financées par les caisses-maladie (= primes), les prestations stationnaires sont financées par les cantons à hauteur de 55% au minimum et par les assureurs à hauteur de 45% au maximum. Cette différence de financement et les incitations négatives qui y sont associées doivent être supprimées. La CSSS a élaboré un projet de loi basé sur l'initiative parlementaire 09.528. (Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières))

Les cantons souhaitent que cette modification soit également obligatoire pour les soins (en résidence et à domicile). La Commission a chargé le Conseil fédéral d'examiner cette extension en élaborant des bases (postulat 19 3002 Soins et financement uniforme des prestations stationnaires et ambulatoires). Ces bases comprennent entre autres la définition des prestations de soins par opposition aux prestations d'assistance. Le Conseil fédéral est en principe favorable à l'intégration des soins, mais il lui faut d'abord des bases (prise de position du 14.8.19). Une large alliance de caisses d'assurance-maladie, d'associations de médecins, de pharmaciens et de patients, etc. demande que la mise en œuvre de l'EFAS commence même sans les soins et que ceux-ci soient intégrés par la suite (communiqué de presse du 14.8.19).

Nouvelle motion adoptée par le CSSS-N (au lieu d'un postulat d'«examen»), qui charge le CF de présenter une révision de la loi incluant les soins dans l'EFAS «dès que les bases nécessaires seront établies, notamment la transparence des coûts requise» (la prise en charge n'est plus explicitement mentionnée): une minorité (composée du PS, du PES et de l'UDC) a demandé le rejet de la motion.

La motion sous-jacente «Financement moniste des prestations de soins» (09.528) a été approuvée par le Conseil national lors de la session d'automne.

**L'EFAS soins compris a été rejeté par le Conseil national le 10.12. Le projet EFAS sous-jacent 09.528 «LAMal. Financement uniforme des prestations ambulatoires et des**

<sup>34</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20193970>

# Gute Betreuung im Alter

## Perspektiven für die Schweiz

**prestations avec hospitalisation**» a été inscrit à l'ordre du jour de la CSSS-E en janvier avec un état des lieux. Extrait du communiqué: «a constaté que le projet en question n'était, dans son état actuel, pas encore mûr et, par conséquent, qu'il n'était pas susceptible de réunir une majorité en l'état. Lors de sa prochaine séance, elle examinera la question de l'entrée en matière et divers mandats à l'intention de l'administration.»

### **Interpellation 19.3813 Pour une planification libre et anticipée de sa fin de vie (Roduit PDC VS)**

Souhaite renforcer la planification anticipée du projet thérapeutique, demande si le CF est prêt à lancer des campagnes dans ce but, à développer la formation initiale et continue, à élaborer un document harmonisé pour les médecins et les patients, financement du temps passé via la LAMal, dépôt dans le dossier médical informatisé.

- ➔ Le CF se réfère au rapport du postulat 18.3384 «Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie», qui doit être adopté par le CF avant la fin de cette année et qui apporte des réponses à ces questions. Décision du CN, session d'automne: liquidé.

### **Postulat 17.3808 Les soins et l'assistance forment un tout**<sup>35</sup> (Barbara Gysi, PS SG):

«Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport les voies et moyens permettant de supprimer les inconvénients que présente la distinction existant entre les soins et l'assistance. Il y décrira les modalités envisageables d'un financement global des soins et de l'assistance renonçant à tout fractionnement superflu. Il examinera en outre des modèles de financement fonctionnant sans répercussion supplémentaire des coûts sur les caisses-maladie. Enfin, dans l'ensemble, la charge pesant sur les intéressés ne devra pas s'alourdir.»

- ➔ Jamais traité, classé, le délai de deux ans ayant été dépassé. Soumis à nouveau sous une forme similaire (19.4455).

---

<sup>35</sup> <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173808>